

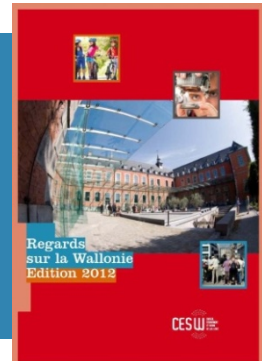
Liège, le 4 mai 2012

2012/CP.56

REGARDS SUR LA WALLONIE - Edition 2012

Le Conseil économique et social de Wallonie, l'organisme régional paritaire de consultation et de concertation sociale, publie chaque année « **Regards sur la Wallonie** », un portrait condensé de la situation économique et sociale de la région.

L'édition 2012 de cette publication vient de paraître et est disponible sur le site www.cesw.be.



La publication comporte deux parties. La **première partie**, intitulée « **Introduction socio-économique** », présente et commente, en une dizaine de pages, les principaux chiffres relatifs à l'activité économique, l'emploi, la formation, l'environnement, la population et les finances publiques de Wallonie.

Pour la troisième année consécutive, « Regards sur la Wallonie » a voulu ancrer son analyse dans l'actualité et a consacré sa **deuxième partie** aux « **Réformes institutionnelles** ». Les transformations profondes de la structure de l'Etat sont en effet au cœur des débats actuels. **Sur base des travaux menés depuis plusieurs mois au sein du CESW à ce sujet, l'édition 2012 de « Regards sur la Wallonie » présente les chiffres et analyses issus de l'examen de l'accord institutionnel pour la 6^{ème} réforme de l'Etat** sur les thèmes relevant de la politique économique et sociale, où l'implication actuelle des partenaires sociaux est grande : emploi et marché du travail, allocations familiales, soins de santé et aides aux personnes. La Loi spéciale de financement et l'autonomie fiscale sont également examinées. Pour chaque thématique, le contenu de l'accord institutionnel est rappelé. Ensuite, les dispositifs plus précis visés par l'accord sont examinés, sous les angles de la situation actuelle, de la gestion du dispositif et des enjeux spécifiques.

La synthèse qui suit présente les principaux chiffres et éléments d'analyse à retenir de cette édition 2012 de « Regards sur la Wallonie ».

Cette publication est réalisée par les Services du CESW, sous la responsabilité du Secrétariat général et la guidance d'un Comité d'accompagnement composé d'un représentant de chacune des organisations membres du Bureau.

« Regards sur la Wallonie » est téléchargeable sur le site Internet du CESW : www.cesw.be ou disponible gratuitement sur simple demande auprès du Service Communication : communication@cesw.be - 04/232.98.24

SYNTHÈSE

CHIFFRES ET ÉLÉMENTS À RETENIR DE REGARDS SUR LA WALLONIE – EDITION 2012



PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION SOCIO-ECONOMIQUE

La Wallonie, comme toutes les régions d'Europe, va subir de plein fouet le recul important de l'activité économique qui s'annonce depuis le second semestre de 2011 et qui devrait perdurer en 2012 avec une croissance nulle. Sur cette stagnation se greffe évidemment tous les problèmes liés à la crise des finances publiques, crise qui n'est pas non plus spécifique à la Belgique,...

Toutefois, on constate que, depuis la crise financière de 2008, la Wallonie résiste plutôt bien si l'on observe les quelques grands indicateurs de référence tels que les investissements, les exportations, les dépenses R&D ou encore l'emploi et le chômage. Sans nul doute, notre système d'organisation sociale a permis d'apporter des réponses aux mouvements conjoncturels de ces dernières années : les « stabilisateurs automatiques » ont rempli leur rôle en permettant aux travailleurs et aux entreprises de maintenir une connexion avec le marché du travail et en garantissant un certain niveau de consommation.

Par ailleurs, les politiques économiques mises en œuvre en Wallonie, avec les Plans Marshall 1 et Marshall 2. Vert, opèrent sans conteste une transformation structurelle et durable de notre économie et qui porte déjà ses fruits. Il reste bien sûr du chemin à parcourir mais on peut estimer que les moyens utiles pour un redéploiement et une reconversion de l'économie wallonne sont sur la table.

1. Activité économique

- **PIB/habitant** wallon = 86% de la moyenne européenne des 27 en 2009 (91% en 2000).
- **Exportations** wallonnes (9 premiers mois de 2011) : +8,5% mais performances wallonnes en deçà de la tendance générale des pays voisins.
- Taux d'**investissement** wallon en forte progression entre 2000 (20,7%) et 2008 (23,1%).
- **Investissements étrangers** en Wallonie : largement supérieurs aux attentes en 2011 (1,7 milliards € – 2.400 emplois attendus – 40% nouveaux projets/60% extensions de capacités) => les secteurs des pôles de compétitivité ont attiré 2.000 emplois sur les 2.400 attendus.
- Les dépenses de **R&D** en Wallonie = 2,2% du PIB en 2009 : supérieur à la moyenne belge et européenne (mais concentration des dépenses dans certains secteurs et dans quelques grandes entreprises).
- **La simplification administrative** est une réalité en Wallonie (plan « Ensemble Simplifions 2010-2014 ») : les conditions de mise en œuvre du principe de confiance sont définies et une vingtaine de projets pilotes sont retenus, la méthode du SCM est appliquée à de nombreux dispositifs, les délais de paiement sont améliorés via la mise en œuvre d'un facturier,...

2. L'emploi

- Même si la Wallonie a moins souffert que d'autres régions, la crise de 2009 a bouleversé le marché de l'emploi : diminution de l'emploi, augmentation du chômage, repli du travail intérimaire,... seul l'emploi indépendant s'est maintenu.
- Après une année 2010 et un début d'année 2011 favorables, le repli de l'activité de la mi-2011 commence à se répercuter sur le marché de l'emploi. En janvier 2012, le nombre de **demandeurs d'emploi inoccupés** (250.333 personnes) repart à la hausse (+1,5% à un an d'écart) et **l'activité intérimaire** est en recul (-7,7% à un an d'écart).
- Dans le cadre de la stratégie UE 2020 : objectif de **75% de la population des 20-64 ans à l'emploi**. L'objectif belge : atteindre un taux d'emploi de 73,2% => en 2010, le taux d'emploi des 20-64 ans s'élevait à 62,2% en Wallonie et 67,6% en Belgique !

3. L'éducation

- En 1996, 1 jeune sur 3 (25-29 ans) n'avait pas achevé l'enseignement secondaire. En 2010, cette proportion chute à 1 sur 5 ! Elévation importante du niveau d'instruction (mais résultats encore insuffisants).
- La proportion des jeunes de moins de 22 ans qui ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur est de 79,6% en Wallonie en 2010 (l'objectif européen à l'horizon 2010 : 85%).
- La Wallonie reste à la traîne en termes de taux d'abandon scolaire (Objectif européen : 10%). En Wallonie, l'indicateur passe de 16% en 2002 à 13,7% en 2010 => insuffisant.
- La part des diplômés de l'enseignement supérieur en Wallonie (30-34 ans) a fortement progressé (28% en 1996 et 42% en 2010) mais insuffisance de diplômés en sciences et en sciences appliqués.

4. La formation

- 1,08% de la masse salariale consacrée à la formation au niveau fédéral (2010) ; niveau historiquement le plus bas (objectif de l'accord interprofessionnel - AIP - : 1,9%).
- Le taux de participation des travailleurs à la formation continue est de 34% (en augmentation importante depuis 10 ans mais avec des formations plus courtes) ; encore éloigné de l'objectif de 50% fixé dans l'AIP.

5. L'environnement, l'énergie et les infrastructures

- L'objectif européen de la Stratégie UE 2020 (réduction de 20% des émissions de GES à l'horizon 2020 par rapport au niveau de 1990) est atteint en Wallonie en 2010 (-21,4%) !
- Les particules fines sont en réduction de 46% depuis 2000.
- Plus de 50% de l'inflation de 2011 (3,5%) est expliquée par l'augmentation des prix énergétiques !
- Pour un client-type, la facture d'électricité s'élève à 841 € en 2011, contre 780 € en 2010 (+7,8% ou +61 €).

- Pour un client-type, la facture de gaz s'élève à 1654 € en 2011, contre 1335 € en 2010 (+23,9% ou +319 €).
- Concernant les Zones d'activité économique, la Wallonie souffre toujours d'un déficit d'espace à vocation économique (taux d'occupation très élevé, voire saturé dans certaines zones) = frein pour le développement économique wallon.

6. Société

- Le taux de vieillissement (65 ans et + / 0 – 14 ans) : 73,7% à Bruxelles, 92,7% en Wallonie et 112,6% en Flandre (au 1/1/2010).
- L'espérance de vie ne cesse d'augmenter au fil des générations mais est toujours inférieure de 1 à 2 ans environ en Wallonie par rapport à la moyenne belge.
- La population belge devrait augmenter de 25% entre 2010 et 2060 (+35% à Bruxelles, + 25% en Wallonie, +23% en Flandre).
- Le taux de risque de pauvreté s'élève à 17,8% en 2009 en Wallonie (contre 10,4% en Flandre).
- Les profils les plus exposés = familles monoparentales, personnes faiblement qualifiées, chômeurs, locataires,...
- Pauvreté monétaire <> pauvreté subjective = 27,4% des wallons sondés déclarent avoir des difficultés (voire de grandes difficultés) pour nouer les deux bouts.

DEUXIEME PARTIE : REFORMES INSTITUTIONNELLES

L'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat, conclu le 11 octobre 2011, porte notamment sur le transfert de compétences supplémentaires de l'Etat fédéral vers les entités fédérées. Il concerne les politiques de l'emploi, les soins de santé, les allocations familiales, la mobilité, la justice, la politique économique. Des modifications importantes seront apportées à la Loi spéciale de financement, qui organise le financement des Régions et des Communautés. L'accord entraîne un élargissement de l'autonomie fiscale des Régions.

Vu l'importance de ces matières pour le devenir économique et social de la Wallonie, le CESW a suivi l'évolution des différentes notes préparatoires à l'accord institutionnel et a analysé les conséquences potentielles de cet accord.

A travers notamment sa publication « Regards sur la Wallonie », le Conseil souhaite faire connaître à un public plus large une partie des éléments contenus dans la 6^e réforme de l'Etat. Les thèmes privilégiés sont ceux qui relèvent de la politique économique et sociale, où l'implication actuelle des interlocuteurs sociaux est grande. Les contours précis de la réforme et le moment où elle sera concrétisée ne sont pas encore connus. Les éléments présentés dans cette partie sont donc des indications sur base des informations disponibles.

Pour chaque thématique, le contenu de l'accord institutionnel est rappelé. Ensuite quelques dispositifs plus précis visés par l'accord sont examinés, sous l'angle de la situation actuelle, des budgets, de la gestion du dispositif et des enjeux spécifiques.

Une série de questions juridiques sont posées par la concrétisation de la 6^{ème} réforme de l'Etat : transfert des fonctionnaires, procédure de révision de la Constitution, exercice éventuel par la Région wallonne de compétences transférées à la Communauté française. Ces questionnements sont soulevés dans la publication et le CESW poursuivra la réflexion sur ceux-ci.

5 CHAPITRES

1. Loi spéciale de financement et autonomie fiscale
2. Emploi et marché du travail
3. Allocations familiales – FESC
4. Soins de santé et aides aux personnes
5. Compétences diverses

Enfin, les matières transférées relèvent, dans le cadre fédéral, d'une logique de gestion paritaire et d'une concertation sociale forte. C'est un modèle qui a fait ses preuves en termes de compétences, d'expertise et de bien-être pour la population. Pour les interlocuteurs sociaux wallons, ce modèle de gestion paritaire doit être préservé.

1. Loi spéciale de financement et autonomie fiscale

La révision de la Loi de financement prévoit une autonomie fiscale accrue pour les Régions, avec des mécanismes de transition et de solidarité. Ceci dans le cadre d'un transfert de nouvelles compétences aux Régions et Communautés.

La principale question est de savoir si les entités fédérées pourront faire face financièrement aux nouvelles compétences qui lui sont transférées. Les paramètres définitifs ne sont pas fixés. Sur base des éléments contenus dans l'accord, la Wallonie peut s'attendre à des difficultés ; c'est moins le cas pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enjeux et perspectives

- Pour la Wallonie, le nouveau système devrait être « neutre » à très court terme grâce au mécanisme de transition. Par la suite, les moyens ne suivent pas l'évolution de l'activité économique en raison du blocage puis de la disparition progressive du mécanisme de transition entre t+10 et t+20. La future LSF augmente encore la nécessité d'un redressement économique de la Wallonie
- Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, le financement des compétences nouvelles et les modifications apportées au financement des compétences actuelles sont relativement favorables (clé personnes ou public concerné plutôt que IPP) mais l'évolution dans le temps risque d'être inférieure aux besoins pour les personnes âgées (MR-MRS).

- Pour la Wallonie, les nouvelles compétences représentent environ 25% de plus par rapport à la situation actuelle (1,9 milliards €),
- Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, de nouvelles compétences initiales (1) qui représentent environ 40% de plus par rapport à la situation actuelle (3,5 milliards €),
- Pour tous les contribuables, (2 millions de déclarations en Wallonie), un changement important dans le calcul de l'impôt et l'apparition des additionnels élargis.

(1) Sans tenir compte du transfert éventuel de l'exercice de certaines compétences vers la Wallonie ou la Cocof.

2. Emploi et marché du travail

L'accord institutionnel prévoit le transfert d'un certain nombre de compétences liées au marché du travail. Notamment : les réductions de cotisations sociales et droits de tirage relatifs aux programmes de remise au travail des chômeurs (APE en Wallonie), les réductions de cotisations sociales ONSS « groupes-cibles », les activations des allocations de chômage, les titres-services, le congé-éducation payé, le bonus de stage et de démarrage.

De manière globale, les impératifs budgétaires imposeront une réflexion globale sur la politique de l'emploi en Wallonie. Il conviendra d'analyser les articulations entre les mesures wallonnes existantes et les mesures transférées et, le cas échéant, de réorganiser les multiples dispositifs sur le marché du travail dans un souci d'efficacité, de cohérence et de lisibilité.

- Transferts pour un montant global : 4,3 milliards €
- Utilisation wallonne actuelle = environ 36%
- Budget wallon 2012 emploi-formation = 1.139 millions €
- Budget transféré (dotation emploi + intervention de solidarité + mécanisme de transition) = 1.544 millions €
- Exemples de personnes concernées en Wallonie :
 - au moins 210.000 chômeurs indemnisés, pour le contrôle de la disponibilité,
 - 60.000 travailleurs actifs sous le régime APE, dans les pouvoirs locaux et le secteur non marchand,
 - 253.000 utilisateurs et 37.400 travailleurs du dispositif titres-services,
 - les personnes et les entreprises bénéficiant des réductions de cotisations patronales et des mesures d'activation « publics-cibles ».

Enjeux et perspectives

Pour chaque dispositif, des enjeux spécifiques peuvent cependant être identifiés.

- « APE » :
 - dispositif de grande ampleur, 60.000 travailleurs en Wallonie, déjà de compétence wallonne
 - utilisation wallonne élevée des budgets fédéraux (réductions de cotisations sociales et droits de tirage) → importance du volet APE dans le mécanisme de transition
 - nécessité d'intégrer les enjeux liés aux transferts dans les réformes en cours
- Réductions de cotisations sociales « groupes-cibles » et activations des allocations de chômage :
 - Opportunité de définir l'affectation du budget transféré à diverses formes de politique du marché du travail → choix à opérer dans les politiques mises en œuvre et les moyens budgétaires alloués
- Titres-services :
 - 252.695 utilisateurs actifs wallons en 2011
 - nécessité de tenir compte de la dynamique de croissance du dispositif, de son impact potentiel sur les finances régionales et des décisions déjà prises au niveau fédéral pour ralentir cette croissance
- Congé-éducation payé :
 - Pérennité du dispositif
 - Mise en perspective avec d'autres dispositifs existants
 - Implication des partenaires sociaux

3. Allocations familiales et FESC

L'accord institutionnel prévoit le transfert des allocations familiales, des primes de naissance et d'adoption aux Communautés ainsi que la suppression du FESC.

La mise en œuvre concrète du transfert de compétences dans le champ des allocations familiales et du FESC comporte, à ce stade, de nombreuses inconnues. Une série d'enjeux - dont le principal est sans nul doute d'assurer la continuité d'une organisation optimale du système - et de questions mériteraient une analyse plus approfondie :

Enjeux et perspectives

- Interrogations juridiques posées dans le cadre du transfert des allocations familiales :
 - De quelle manière le droit aux allocations familiales sera-t-il consacré dans la Constitution ?
 - Quel sera le critère de rattachement de chaque situation à la compétence d'une seule entité fédérée pour savoir la réglementation à appliquer (droit de l'enfant, du travailleur, .. ?)

- Montant global : 5,9 milliards € (dont 77,6 millions € pour le FESC),
- Nombre d'enfants bénéficiaires : 2.646.552 (2009). Tous les enfants et parents sont concernés par ce transfert.
- Le FESC soutient 369 projets d'accueil des enfants, dont 97 en Wallonie. L'ensemble des projets ont accueilli, en moyenne, chaque jour, 25.879 enfants dont 6.703 en Wallonie (2009) auxquels s'ajoutent les 28.668 journées de garde d'enfants malades dont 7.425 en Wallonie.

- Quelles sont les modalités de collaboration à mettre en place entre les entités fédérées pour régler les cas où les différents intervenants (attributaires, bénéficiaires, allocataires) ne relèvent pas d'une même entité ?
- L'harmonisation des régimes et des montants
- Mode de financement : la question de la répartition des moyens se pose, notamment pour assurer la continuité du paiement des allocations, vu la clé de répartition utilisée (enfants) et les dépenses plus importantes pour les Wallons de langue française (suppléments sociaux).
- Le transfert des moyens du FESC : quelle clé de répartition ?

4. Soins de santé et aide aux personnes

L'accord institutionnel prévoit le transfert d'un certain nombre de compétences en matière de soins de santé et d'aide aux personnes et notamment : l'accueil résidentiel pour les personnes âgées, certaines compétences en matière de politique hospitalière, l'allocation pour l'aide aux personnes âgées, les aides à la mobilité.

- Montant global : 4,2 milliards €.
- Maisons de repos et maisons de repos et de soins, en Wallonie, 656 maisons de repos sont concernées par le transfert, pour 47.112 lits.
- L'allocation pour l'aide aux personnes âgées bénéficie à 146.000 personnes, dont près de 38.000 en Wallonie.

Enjeux et perspectives

Plusieurs inconnues demeurent sur l'application effective de l'accord mais, de manière générale, deux enjeux principaux peuvent d'ores et déjà être relevés :

- La nécessité – et l'opportunité – de mener une réflexion sur une politique globale de soins de santé et d'aide aux personnes âgées. L'occasion est donnée de reconstruire une politique transversale et cohérente entre les différents secteurs liés aux soins de santé et aux personnes âgées (santé/personnes âgées, accueil résidentiel/aide à domicile), tout en veillant à articuler les nouvelles compétences avec celles déjà exercées par la Wallonie. En d'autres termes, il faut éviter de consacrer tous les efforts pour transposer en l'état les mécanismes actuels, sans qu'aucune plus-value en termes de cohérence et d'efficacité ne soit apportée au système.
- L'importance de préserver l'implication des interlocuteurs sociaux dans les mécanismes de concertation et/ou de gestion à différents niveaux, qui existent actuellement au fédéral.